EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents : 11

Nbre de suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

<u>Etaient Présents</u>: Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

Délibération N°2013-04-79 : Animation et gestion du programme LEADER pour les années 2014 et 2015 – Délibération modificative

Vu le CGCT;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. de poursuivre l'animation et la gestion du programme LEADER en 2014 et 2015 en vue de sa clôture pour un montant total de 56 810,3 € dont 2 500 € de frais divers et 54 310,3€ de salaires et charges ;

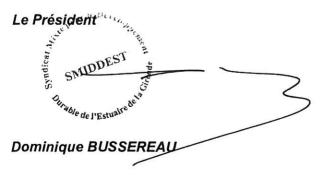
<u>Article 2</u>. de réaliser, imprimer et diffuser un bilan du programme LEADER 2007-2013 pour un montant total maximum de 1 500 € TTC ;

<u>Article 3</u>. d'autoriser Monsieur le Président à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès du comité de programmation LEADER d'un montant de 31 245,7€ correspondant à 55 % des dépenses ;

Article 4. d'annuler la délibération n° 2013-03-43;

Article 5. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.